



# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaine du 16 septembre 2024

### Faits saillants

- Révision à la baisse des prévisions de croissance et d'inflation pour 2024 et 2025
- Le Conseil national adopte un projet de loi renforçant le contrôle des investissements étrangers
- Le Conseil fédéral propose un relèvement de 0,7 pt du taux de TVA afin de financer la 13<sup>ème</sup> rente AVS

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 19/09	Var. vs 12/09
EUR/CHF	0,9443	+ 0,3 %
USD/CHF	0,8459	- 1,0 %
SMI	12 058	+ 0,63 %
Taux 10a	0,441 %	+ 3 pb

### Macroéconomie

**Prévisions conjoncturelles :** Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a actualisé cette semaine ses prévisions conjoncturelles. Pour cette année, le SECO maintient sa projection de croissance à 1,2 % (1,6 % en tenant compte de l'impact, de fait élevé cette année, des événements sportifs) et a par contre abaissé celle pour 2025 à 1,6 % (1,2 % en tenant compte des événements sportifs), contre 1,7 % prévue précédemment. Selon le SECO, l'environnement économique, toujours difficile, notamment dans plusieurs pays européens, associé à l'appréciation rapide en cours du franc suisse, affecte négativement les secteurs d'exportation, en dépit d'un 2<sup>ème</sup> trimestre marqué par une croissance assez soutenue (+0,5 % en variation trimestrielle, corrigé des événements sportifs).

La prévision d'inflation a, quant à elle, était revue à la baisse, les dernières données disponibles laissant présager un repli de l'inflation plus rapide que prévu. Le taux d'inflation moyen est désormais attendu à +1,2 % cette année (+1,4 % prévu en juin) et à +0,7 % seulement en 2025 (+1,1 % prévu précédemment). Dans ce contexte de faiblesse de l'inflation, favorisée par la force du franc, de plus en plus d'analystes estiment que la Banque Nationale Suisse (BNS) pourrait abaisser le 26 septembre son principal taux directeur de -50 pb, à 0,75 % (au lieu des -25 pbs attendus initialement).

**Contrôle des investissements étrangers :** Le Conseil national (=Assemblée nationale) a adopté le 17 septembre, à une large majorité (135 voix contre 55), un projet visant à renforcer le contrôle des investissements étrangers, bien que le conseiller fédéral à l'économie, Guy Parmelin, ait fait part de ses réserves au nom du maintien de l'attractivité économique de la Suisse. Plus précisément, le texte vise à empêcher les acquisitions « de biens et services essentiels » qui pourraient menacer la sécurité publique de la Suisse dans des domaines critiques, comme la fourniture de matériel militaire, l'approvisionnement en eau, la production d'électricité ou encore les hôpitaux. Ce contrôle ne concernerait pas seulement des entreprises étrangères étatiques, mais aussi des sociétés étrangères privées. Le projet de loi doit désormais passer devant le Conseil des Etats (=Sénat).

**Franc fort :** Alors que Swissmem, l'association professionnelle de l'industrie des machines, des équipements et de la métallurgie avait alerté ces derniers mois de l'impact négatif de l'appréciation continue du CHF pour l'industrie exportatrice, c'est maintenant au tour de l'industrie horlogère de s'inquiéter et de lancer un appel en faveur d'une intervention sur ses réserves de change de la Banque

Nationale Suisse. Les deux organisations faïtières du secteur (la Convention patronale et la Fédération de l'industrie horlogère suisse) ont ainsi uni leurs voix et publié un communiqué en ce sens. Si la situation, à ce stade, n'est pas jugée alarmante, le secteur sortant de trois années de forte croissance, les organisations faïtières estiment toutefois opportun de réagir alors que plusieurs entreprises du secteur viennent d'activer le chômage partiel.

## Secteurs non financiers

**1<sup>er</sup> pilier Assurance-vieillesse :** Prenant acte des conséquences en matière de perspectives financières, induites par l'erreur de calcul prévisionnel (cf. [Veille économique et financière du 2 au 16 août](#)) par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS), le Conseil fédéral a proposé d'assurer le financement de la 13<sup>ème</sup> rente mensuelle AVS par un relèvement de 0,7 point de TVA. Outre cette hausse, le Conseil fédéral souhaite que la part de financement de la Confédération corresponde à 19,5 % des dépenses de l'AVS contre 20,2 % actuellement. Ce faisant, le Conseil fédéral renonce à la réduction plus importante de cette part, initialement envisagée à 18,7 %, afin que la dépense supplémentaire de 4,2 Mds CHF en 2026 induite par la 13<sup>ème</sup> rente soit sans effet sur les dépenses globales de la Confédération. Avec une part à 19,5 %, la Confédération contribuera ainsi à hauteur de 450 M CHF aux coûts de la 13<sup>ème</sup> rente AVS. Le Conseil fédéral adoptera en octobre le message sur la mise en œuvre et le financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS à l'intention du Parlement qui en débattrà à la fin de l'année.

**2<sup>ème</sup> pilier Assurance-vieillesse :** Ce dimanche 22 septembre, les électeurs suisses se prononceront sur la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (réforme LPP), le 2<sup>ème</sup> pilier de l'assurance-vieillesse, qui concerne les salariés selon un principe de capitalisation. La mesure principale de la réforme abaisserait le taux de conversion (minimal) LPP, qui convertit l'avoir de vieillesse en rente annuelle, de 6,8 à 6,0 %, visant à résoudre le problème de financement engendré par la hausse de l'espérance de vie et les rendements plus faibles que par le passé des avoirs de vieillesse placés. Pour compenser cette perte, la réforme LPP prévoit : i) d'accroître la part obligatoire du salaire soumis aux cotisations LPP : la part déduite (déduction de coordination) ne serait plus un montant fixe de 25 725 CHF, mais correspondrait à 20 % du salaire, entraînant, a fortiori pour les salaires les plus faibles, une hausse des cotisations, *in fine* de l'avoir de vieillesse ; ii) un supplément de rente pour la génération transitoire, à savoir les 15 premières générations de futurs retraités dont cette hausse de l'avoir de vieillesse ne couvrirait pas la baisse du taux de conversion. Par ailleurs, pour améliorer la prévoyance professionnelle des personnes à bas revenu et des travailleurs à temps partiel, le seuil d'accès serait abaissé de 22 050 à 19 845 CHF, permettant à 70 000 salariés supplémentaires d'être ainsi assurés au 2<sup>ème</sup> pilier. Enfin, la réforme LPP rééquilibrerait les taux minimaux de cotisations, qui sont aujourd'hui fortement croissants de l'âge (de 7 % pour les travailleurs les plus jeunes à 18 % pour les plus de 55 ans), afin de favoriser davantage l'employabilité des seniors.

**Intelligence artificielle :** L'un des superordinateurs les plus puissants au monde a été inauguré cette semaine à Lugano (Tessin). Issu d'une collaboration entre les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et Lausanne (EPFL), financé (80 M CHF) par la Confédération *via* le Centre national suisse de calcul scientifique (CSCS), cet outil de pointe, dénommé « Alps », ambitionne de soutenir la recherche scientifique dans des domaines nécessitant des capacités de calcul extrêmement élevées, comme l'intelligence artificielle (IA), la science des matériaux ou la climatologie. Avec une puissance de calcul d'un demi-exaflop, « Alps » est capable de réaliser des milliards de milliards d'opérations par seconde, le plaçant au 6<sup>ème</sup> rang mondial des superordinateurs. « Alps » est déjà utilisé par MétéoSuisse pour affiner les prévisions météorologiques et sera mis à disposition des scientifiques, des universités, et, possiblement, des entreprises privées suisses. Ce superordinateur est adossé à la « Swiss AI Initiative », lancée fin 2023 par l'EPFZ et l'EPFL avec une dizaine d'autres institutions de recherche publiques. Alimenté intégralement par de l'énergie hydraulique, sa consommation énergétique est équivalente à celle d'une petite ville de 5 000 habitants, avec un système de refroidissement utilisant l'eau du lac de Lugano.

**Spatial :** Alors que le Conseil fédéral envisage de céder l'entreprise *Beyond Gravity*, filiale de Ruag International spécialisée dans le spatial et qui fabrique, entre autres, la pointe de la fusée Ariane 6 ou les parois de protection de certains satellites, le Conseil national (=Assemblée nationale) a adopté le 16 septembre une motion demandant à ce que le Conseil fédéral reconsidère le principe de cette vente et conserve le contrôle et/ou la pleine propriété de l'entreprise, invoquant en particulier des questions de sécurité nationale, de potentiel d'innovation et de dynamisme industriel. Le Conseil des Etats (=Sénat) doit désormais se prononcer.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

*Crédits visuels : Pixabay*